



Université Ahmed Zabana de Relizane

Cours Etique et déontologie universitaire

**Destinés aux étudiants en deuxième année tronc commun
sciences biologiques et écologiques**

Proposés par Dr BELKHEIR K.

Année universitaire 2022/2023

Charte d’Ethique et de Déontologie universitaire (suite)

3) Droits, Obligation et Devoirs :

Pour que les relations au sein de l’université se passent le mieux possible, l’étudiant comme l’enseignant doivent jouir de certains droits et de leurs cotés doivent aussi respecter certaines obligations prévues par la loi.

3-1 Droits des enseignants : Par exemple les enseignants ont droit au respect qui permet de préserver la dignité du professeur, sa vie privée, cela s’applique aussi aux relations entre collègues.

L’enseignant a droit à l’égalité qui interdit toute discrimination entre hommes / femmes ou discrimination des personnes handicapées etc ...

Les enseignants doivent aussi jouir d’une liberté d’opinion et d’expression car tout fonctionnaire peut avoir ses opinions politiques, syndicales, philosophiques et religieuses sans être discriminé, c’est le droit de penser librement et de s’exprimer librement.

Pour promouvoir un enseignement supérieur de qualité, l’enseignant a droit aussi au stage et à la formation en plus du recrutement et la titularisation.

Les enseignants ont des droits syndicaux c’est-à-dire des possibilités de créer ou d’adhérer une organisation syndicale afin d’assurer la défense collective et individuelle des intérêts des salariés.

Afin d’atteindre les objectifs fixés les enseignants ont droit aussi à la liberté pédagogique tout en respectant les programmes et une fois le service fait l’enseignant a droit au salaire, a droit à la retraite, et aux congés...

3-2 Droits des étudiants : A l’université en Algérie, les étudiants jouissent aussi de certains droits en particulier ils ont droit à un enseignement et une formation de qualité. En effet les programmes sont établis avec étude et avant d’être achevés ces programmes devront être remis à l’étudiant pour qu’il puisse suivre l’avancement du cours.

D'un autre coté une copie de chaque cours devra être déposée sur la plateforme Moodle (<http://elearning.univ-relizane.dz/moodle/>) , ceci permettra aux étudiants de rattraper leurs absences ou de combler les lacunes et les difficultés rencontrées lors du cours surtout pour les cours enseignés en langue française en première année universitaire.

Les étudiants jouissent aussi d'une liberté d'opinion dans le cadre des lois imposées par l'université. La démocratie universitaire, permet aussi la création et l'encadrement des syndicats étudiants, des associations estudiantines à caractère scientifique, artistique, culturel et sportif.

Conformément aux lois imposées aux universités algériennes, les étudiants ne doivent en aucun cas faire l'objet de discrimination fondée sur les convictions religieuses, les opinions politiques, une maladie ou un handicap ou l'identité de genre.

L'étudiant a droit à la sécurité, à l'hygiène et au suivi sanitaire que ça soit à l'université ou dans les résidences universitaires. D'un autre coté l'université fournit aux étudiants tous les moyens nécessaires pour une formation de qualité comme l'accès à la bibliothèque et l'accès aux centres d'informatiques.

3-3 Devoirs des enseignants :

L'enseignant universitaire doit être un exemple de patience, de ponctualité, de dévouement, de compréhension, de modesté, de persévérance et de respect. En plus d'être compétant il doit être prêt d'écouter les autres surtout ses étudiants .

3-4-Devoirs des étudiants :

L'étudiant doit respecter les membres de la communauté universitaire dont les enseignants et les agents de l'administration.

L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter des obligations administratives envers l'établissement

L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur, il doit respecter les horaires des cours, TD et TP. Il doit se présenter avant le lancement des examens et il doit respecter les résultats des jurys de délibération.

L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements surtout vis à vis ses camarades. L'étudiant ne doit jamais tricher lors des examens ou recourir au plagiat dans la préparation de ses exposés ou son mémoire.

L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.